



Prieuré de Saint-Hippolyte 1000 ans d'histoire...

*Acte de donation de Saint Hippolyte par son propriétaire
Adalard à L'Abbaye de Saint Victor (le 14 Juin 1014)
Cartulaire de Saint Victor du 14 juin 1014*

Traduction Latin Français*

"Nous avons l'église de St Ypolite avec le siège paroissial (presbyterato) en alleu ; elle se trouve sur le territoire du lieu-fort (castrum) de Venelles, dans le comté d'Aix, avec ses champs, ses vignes etc...."



C'est la coutume chez les fidèles chrétiens, selon le précepte du Seigneur, quand s'impose à leur corps sa fragilité constitutive, de se faire des amis avec les richesses d'iniquité, afin qu'à leur mort ces amis les accueillent dans les tabernacles éternels.

C'est pourquoi moi, Adalard, ma femme Laugarde, et mes fils Pierre, Gautier et Laufroid, au nom du Dieu tout puissant, et pour le remède de nos âmes, nous donnons une part de notre alleu au dit Dieu tout-puissant et à son saint martyr Victor, à savoir nos terres cultivées et nos incultes de Saint Ypolite.

Et voici leurs limites : du côté de l'orient, depuis la source jusqu'à l'aplomb rocheux; de cet aplomb jusqu' à l'angle n 3; de cet angle jusqu'au chemin public, en passant par le puits; puis du chemin public jusqu'à la source.

*A l'exception d'un potager et d'une
linière, tout ce que nous avons à
l'intérieur de ces limites, nous le
donnons en totalité au sire Dieu
omnipotent et à son susdit martyr
pour le salut de nos âmes.*

*Et bien que l'église de St Ypolite soit
honorée (desservie), que les moines
la détiennent et en aient la
possession, et, s'ils ne la détiennent
pas, qu'ils détiennent cependant St
Ypolite. Et nous, les héritiers
susdits, nous avons fait rédiger cette
charte, nous l'avons signée, et nous
avons demandé aux autres de la
signer*



*Et moi, Adalard, je l'ai signée, et mon épouse l'a signée, et mes fils susdits l'ont
signée. Et bien entendu etc... et qu'il soit en outre contraint par les chaînes à payer
III livres d'or. Seing D'Adalbert, de Vintran, d'Adalfred, de Durant, d'Ingilran, de
Vital, d'Etienne, signataires de cette donation.*

*Donation faite le 18 des calendes de juillet, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1014,
indiction XII, sous le règne de Raoul, roi des Alamands"*

Extraits du Cartulaire de St Victor., document n° 261, p. 284

Traduction de M le Professeur Emérite Charles de La Roncière (mai 2014)

*Archives départementales des Bouches-du-Rhône 18 rue Mirès - 13003 Marseille
Site: www.archives13.fr*